

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU LOGO DE LA CHAMBRE DU COMMERCE ET INDUSTRIE DU HAINAUT**

Toute entreprise membre a le droit de demander l'accès à l'utilisation du logo de la CCI Hainaut.

La CCI Hainaut a le droit d'accepter ou de refuser cette requête sans être redevable d'aucune justification.

Lorsque la CCI Hainaut l'accepte formellement, une entreprise membre pourra utiliser le logo de la CCI Hainaut. Seul le logo accompagné de l'inscription "membre de la CCI Hainaut" pourra être utilisé. Le logo sans cette indication est réservé à l'utilisation exclusive de la CCI Hainaut.

L'utilisation du logo doit se faire en conformité avec les valeurs de la CCI Hainaut. L'utilisation doit se faire de manière non-équivoque et non abusive. Aucune connotation politique, religieuse, xénophobe ou autre ne devra être détectée dans l'utilisation du logo. Le droit d'accès au logo ne signifie pas qu'une collaboration existe entre la CCI Hainaut et l'entreprise. L'utilisation ne pourra pas avoir lieu dans le cadre d'un événement ou d'une manifestation extérieure organisé(e) par l'entreprise sans autorisation préalable de la CCI Hainaut.

L'entreprise utilisera librement le logo sur du papier à lettre, dans des revues, dans des magazines, ou encore sur tout autre outil de communication. Néanmoins et afin d'éviter toute ambiguïté, le logo ne pourra être placé dans le coin supérieur gauche d'un document.

De la même manière l'entreprise est tout à fait en droit d'utiliser le logo sur son site internet avec application obligatoire d'un lien hypertexte vers le site de la CCI Hainaut (<http://www.ccih.be>).

L'utilisateur s'engage à ne pas modifier ou altérer le logo. Cette interdiction porte sur les dimensions, couleurs et tout autre élément substantiel du logo. En tout temps, le logo doit être placé dans une zone libre de tout autre élément visuel. Le logo doit toujours être surimposé sur un fond blanc. Le logo ne doit jamais être surimposé sur une couleur autre que le blanc.

La CCI Hainaut peut décider à tout moment de retirer de manière discrétionnaire le droit d'accès à l'entreprise. La CCI Hainaut ne devra en aucun cas se justifier en cas de retrait.

En cas de non-respect de ces conditions d'utilisation, la CCI Hainaut est en droit de réclamer des dommages et intérêts proportionnels au dommage survenu.

Tout litige directement ou indirectement relatif à l'utilisation du logo de la CCI Hainaut ressort de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Charleroi. Tout litige sera régi par la loi belge.